

AR Prefecture

016-211601380-20260302-DCM20260302_06-DE

Reçu le 03/03/2026

Publié le 03/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 21 - votants : 23 dont 2 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le lundi 2 mars 2026 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 24/02/2026**PRESENTS :**

Mmes GINGAST, LAINE, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, BADALIAN, CHEMINADE, DIABY, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN,

MM. DAVIAUX, LABROUSSE, FREMINET, CALANDRAUD, CHAUVAUD, LAGARDE, LOJEWSKI, NICOLAS, SOGUEL

ABSENTS EXCUSES :

MM. GUINET, MORIN, MOUHICA, Mmes DESACHY, GOMES DA COSTA

POUVOIRS : De M. GUINET à Mme LAINÉ

De Mme DESACHY à Mme BADALIAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Assanatou DIABY

Délibération : 2026-03-06

Demande de subventions – SILE – Entretien des toitures des bâtiments communaux

Rapporteur : Patricia LAINÉ

La Commune de Fléac est propriétaire de nombreux bâtiments communaux.

Compte-tenu des événements climatiques de ces derniers mois (forts épisodes de vents, pluies intenses...), il apparaît indispensable de lancer une campagne d'entretien des toitures communales suivantes :

- Mairie,
- Dojo,
- Doyenné,
- Groupe scolaire,
- MJC

Le coût prévisionnel de cette opération sur les bâtiments s'élève à 25 000 € HT.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total de l'opération HT	25 000,00 €
Subventions mobilisables	

AR Prefecture

016-211601380-20260302-DCM20260302_06-DE
Reçu le 03/03/2026
Publié le 03/03/2026

Département – SILE (20 % d'une dépense plafonnée à 70 000 €)	5 000,00 €
Reste à charge de la collectivité (HT)	20 000,00 €
Reste à charge de la collectivité (TTC)	25 000,00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité de suffrages exprimés par 23 voix pour, zéro contre et aucune abstention, décide :

- **D'APPROUVER** le plan de financement ;
- **DE SOLLICITER** le Département de la Charente au titre du Soutien à l'initiative locale 2026 pour un montant de 5 000,00 € ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet et à la candidature aux différents cofinancements identifiés.

Fait à Fléac le 2 mars 2026,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Hélène GINGAST

Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le :

03 MARS 2026
03 MARS 2026

Réception du :

Mise en ligne le :

Le Maire, Hélène GINGAST



Voie de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département